

COMITÉ SYNDICAL

Vendredi 22 MARS 2019 à 9h30
Salle Marie de Beaucaire à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

COMPTE-RENDU

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent
<i>Commune de CHALLANS</i>			
M. Denis CROCHET			X
<i>Commune de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON</i>			
M. Thierry RICARDEAU			X
<i>Commune de SOULLANS</i>			
M. Jean-Michel ROUILLE	X		
<i>Communauté de communes Challans-Gois Communauté</i>			
M. Auguste GUILLET		X	
M. Jean-Luc MENUET	X		
<i>Communauté de communes Océan- Marais de Monts</i>			
M. Louis-Marie GUILBAUD		X	
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>			
M. Sébastien PAJOT			X
M. Jean-François PEROCHEAU			X
M. Alain PERROCHEAU	X		
M. Jean TESSIER	X		

Délégué suppléant	Présent	Excusé	Absent
M. Olivier CHEVRIER			X
M. Patrick CHANSON			X
M. Bertrand GUILLOT			X
Mme Marie-Christine BRECHET			X
M. Jean CHAUVIN			X
M. Claude GROUSSIN	X		
M. Maurice GUILLET	X		
M. Jean LAMBERT			X

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent
<i>Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie</i>			
Mme Josette ALABERT	X		
M. Joseph ARNAUD	X		
M. Hervé BESSONNET	X		
M. Jean BROSSARD			X
M. Franck BUCHOU			X
M. Jean-Paul CHATELLIER	X		
M. Jean-Daniel CROCHET		X	
M. Christian DURANTEAU	X		
Mme Isabelle DURANTEAU		X	
Mme Josette GATEAU			X
M. Jean GROSSIN		X	
M. Claude JOLLY	X		
M. Loïc NAULET			X
M. Laurent PONTOIZEAU	X		
M. Philippe POUCKET	X		
M. Michel REMAUD	X		
Mme Françoise SIMON	X		
Mme Josette VIAUD			X
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>			
M. Guy AIRIAU			X
M. Guillaume BUTEAU	X		
M. Philippe CLAUTOUR			X
Mme Christine COLLIGNON			X
M. Philippe CROCHET		X	
M. Fabrice GUILLET	X		
M. Guy JOLLY		X	
M. Bernard METAIREAU		X	
M. Pascal MORINEAU			X
M. Guy PLISSONNEAU		X	
M. Xavier PROUTEAU		X	
M. Pierrick REY		X	
M. Didier VOINEAU			X
<i>La Roche sur Yon Agglomération</i>			
Mme Marlène GUILLEMAND		X	
M. Tanguy GUILLET			X

Délégué suppléant	Présent	Excusé	Absent
M. Philippe BERNARD			X
Mme Françoise BOURGOIN			X
M. Raymond DUPE			X
Mme Laurence GARREAU			X
M. Jean-Pol GIROT			X
M. Yves GLACIAL	X		
M. Lionel GOISEAU			X
M. Claude GUIBERT	X		
M. Hubert GUYON			X
M. Sylvain LIAIGRE			X
M. Alphonse MARTINEAU	X		
M. Dominique MARTINEAU			X
M. Jean MARTINEAU			X
M. Loïc MARTINEAU			X
M. André MENUET		X	
Mme Julie REMAUD		X	
M. Franck TESSON			X
M. René VIAUD		X	
M. Eric BARTHELEMY			X
M. Jean-Philippe BODIN			X
M. Robert BOURASSEAU	X		
Mme Gaëlle CHAMPION			X
Mme Catherine COULON- FEBVRE			X
M. Jean-Yves DUPE			X
M. Christophe GAS			X
M. Jérôme GIRARDEAU			X
M. Pierre-Marie GUICHOUX			X
Mme Evelyne LEGALL			X
Mme Dominique LEFRANC- QUEFFURUS			X
M. Mickaël PERAUDEAU			X
M. Didier VERDON			X
Mme Anne AUBIN-SICARD		X	
M. Pascal THIBAUT			X

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

ETAIENT PRESENTS

M. Guy BARBEREAU, Association syndicale du barrage des Vallées.
M. Alain BOURMAUD, Association syndicale du barrage des Vallées.
M. Jean-Guy GAZEAU, Président de l'Association syndicale des marais de la Vie.
M. Georges COLLINET, Président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.
M. Dominique MERCERON, Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.
M. Bernard VINCENT, Président de l'Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.

M. Michel MORILLEAU, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
M. Patrick JONCOUR, Trésorier de Saint Gilles Croix de Vie.

Mme Anne PAPIN, Animatrice du SAGE, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
M. Ludovic PRIOU, Technicien rivière et marais principal, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
Mme Nadia REMAUD, Agent de gestion administrative et financière, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS

M. Jean-Claude GUYON, Président de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Georges BESSONNET, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Alain BILLET, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Pierre BURGAUD, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Jean RABALLAND, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Hervé BREMAUD, Président de l'Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez.
M. Raymond BERTHOME, Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez.
M. Anthony COUETARD, Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez.
M. Luc MOREAU, Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez.
M. Jean-Claude GROLLIER, Président de l'Association syndicale du barrage des Vallées et membre de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Roger LAMY, Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.
M. Philippe GILLET, Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.
M. Gilles MENARD, Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.
M. Daniel RABILLE, Association syndicale des marais de la Vie.

M. Jean-Claude MERCERON, Président d'honneur du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
Mme Maggy GRILA, Conseil Départemental de la Vendée - Service Eau.

PRÉAMBULE

Monsieur le Président accueille les membres du Comité Syndical et les remercie de leur présence.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Après s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'en vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical désigne M. Claude GROUSSIN pour assurer la fonction de secrétaire de séance lors du Comité Syndical du 22 mars 2019.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de procéder à l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 29 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le procès-verbal du Comité Syndical du 29 novembre 2018.

INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération en date du 26 novembre 2015, et conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité Syndical a donné délégation au Bureau et au Président pour prendre certaines décisions.

Il indique ensuite que le Bureau et le Président doivent rendre compte à chacune des réunions du Comité Syndical des décisions prises en vertu de cette délégation.

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau dans l'exercice desdites délégations.

I - AFFAIRES PRESENTANT UN INTERET COMMUN

1. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE - ANNÉE 2018

Monsieur le Trésorier explique au Comité Syndical que le point relatif au compte de gestion doit être reporté au prochain Comité Syndical car le compte de gestion n'a pas encore été approuvé par la DDFiP à cause d'un problème technique concernant le compte 1027 - mise à disposition, pour 1 139,27 euros.

Il précise qu'il n'y a aucune discordance entre les comptes du Syndicat Mixte et de la Trésorerie et qu'une reprise anticipée des résultats est possible pour le budget principal et le budget annexe.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- de reporter à sa séance du mois de juin 2019 les délibérations concernant l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018 ainsi que l'affectation du résultat.
- d'ajouter à l'ordre du jour la reprise anticipée du résultat pour le budget principal et le budget annexe SAGE.

Le Comité Syndical approuve les propositions de Monsieur le Président.

A. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018

Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2018 pour le budget principal et le budget annexe SAGE visée par le Trésorier,

Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2018 pour le budget principal et le budget annexe SAGE,

Vu la balance et le tableau des résultats de l'exécution 2018 du budget principal et budget annexe SAGE ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- constate les résultats prévisionnels de l'exercice 2018 pour le budget principal et le budget annexe SAGE,
- décide de reprendre par anticipation le résultat pour le budget principal et le budget annexe SAGE, tel que présenté par Monsieur le Président.

2. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE - ANNÉE 2019

Monsieur le Président, après avoir présenté et fait approuver la reprise anticipée des résultats 2018 du budget principal et du budget annexe SAGE, soumet à l'examen du Comité Syndical le Budget Primitif de l'exercice 2019.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le Budget Primitif 2019 du budget principal et du budget annexe SAGE qui s'équilibre en dépenses et en recettes dans chaque section, soit :

- pour le budget principal :
 - o section de fonctionnement : 1 400 859,09 € ;
 - o section d'investissement : 1 270 711,80 €.
- pour le budget annexe SAGE
 - o section de fonctionnement : 507 374,57 € ;
 - o section d'investissement : 41 244,18 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le budget primitif de l'exercice 2019, pour le budget principal et le budget annexe SAGE, tel que présenté par Monsieur le Président.

II - LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES

1. PRIME VERSEE AUX PIEGEURS ET CHASSEURS VOLONTAIRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer une prime de 2,00 € par ragondin ou rat musqué apporté aux différents points de collecte à partir du 1^{er} avril 2019,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les piégeurs et chasseurs volontaires dans le cadre de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles ainsi que tout document administratif y afférent.

III - ENTRETIEN ET RESTAURATION DES MARAIS ET DES COURS D'EAU

1. CADRE D'APPLICATION DES COMPETENCES : MODIFICATIONS

Afin de se conformer aux statuts du Syndicat Mixte qui ciblent uniquement la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) ainsi qu'aux réalités de terrain, Monsieur le Président propose de modifier la délibération du Comité Syndical du 21 mars 2017 en précisant que les ouvrages hydrauliques d'intérêt général sous la responsabilité du Syndicat Mixte ont un rôle majeur dans la gestion des milieux aquatiques (gestion des niveaux d'eau en zone de marais).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de modifier la délibération n° CS_20170321_17 du Comité Syndical du 21 mars 2017 en précisant que les ouvrages hydrauliques d'intérêt général sous la responsabilité du Syndicat Mixte ont un rôle majeur dans la gestion des milieux aquatiques (gestion des niveaux d'eau en zone de marais).

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

IV - QUESTIONS DIVERSES

1. COMMUNICATION

Monsieur le Président informe les délégués du Comité Syndical que l'exposition « Sauvages des rues, Belles et rebelles » sera sur la commune du Poiré sur Vie du 25 avril au 18 mai 2019 et à Palluau du 25 mai au 16 juin 2019.

Il indique également que les 15 et 16 juin 2019 se déroulera le week-end « Bienvenue dans mon jardin au naturel ».

2. TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECLUSE DU JAUNAY

Pour clôturer la réunion, Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à une visite de terrain sur les travaux de réhabilitation de l'écluse du Jaunay.

Le montant global des travaux s'élève à 183 944,00 € HT et est financé avec l'aide du Département de la Vendée dans le cadre du Contrat Territorial Vie et Jaunay 2015-2019.

A Givrand, le 29 mars 2019

Le Président,



Hervé BESSONNET